

Le tableau 31 présente la décomposition du nombre d'adhérents des 8,920 régimes selon le droit qui y est prévu aux contributions patronales.

31.—Décomposition des membres adhérent aux régimes de pension, selon le droit aux contributions patronales, 1960

Droit aux contributions patronales	Régimes	Adhérents du sexe masculin	Adhérents du sexe féminin	Nombre total d'adhérents	Répartition procentuelle
Aucun.....	330	428, 231	150, 430	578, 661	31.1
Immédiat.....	2, 612	72, 748	15, 405	88, 153	4.7
Années de services seulement.....	2, 925	610, 225 ¹	158, 864 ¹	769, 089 ¹	41.3
Années de participation seulement.....	2, 334	131, 535	23, 353	154, 888	8.3
Age.....	9	311	257	568	—
Réunion d'années de services, de participation ou d'âge.....	710	220, 158	51, 164	271, 322	14.6
Total.....	8, 920	1, 463, 208	399, 473	1, 862, 681	100.0

¹ Comprend les employés de l'État qui relèvent de la loi sur la pension du service public et les membres des forces armées qui relèvent de la loi sur la pension de retraite des forces canadiennes.

La première colonne du tableau 32 fait voir la répartition des 8,920 régimes selon l'un ou n'importe quels deux ou plusieurs des modes de souscription ou de fiducie. Certains régimes à cotisations (en vertu desquels les employés sont tenus de verser des cotisations), qui confèrent aux employés le droit aux contributions patronales advenant leur départ, permettent aussi à l'employé dont les services ont pris fin d'opter pour un remboursement en espèces. En exerçant le droit d'obtenir un remboursement en espèces, l'employé dont les services ont pris fin peut se voir dans l'obligation de renoncer aux contributions patronales auxquelles il a droit. Les deuxième et troisième colonnes montrent la décomposition des 8,920 régimes, selon que l'employé dont les services ont pris fin renonce ou non à ses droits aux contributions patronales en optant pour un remboursement en espèces. Le tableau fait voir également le total des cotisations d'employés et des contributions d'employeurs versées aux caisses de pension en 1960.

32.—Mode de souscription, renonciation aux droits aux contributions patronales, cotisations d'employés et d'employeurs, 1960

Mode de souscription	Régimes	Renonciation aux droits aux contributions patronales		Cotisations d'employés en 1960	Pourcentage de l'ensemble	Contributions d'employeurs en 1960	Pourcentage de l'ensemble
		Oui	Non				
	nombre	nombre	nombre	\$		\$	
Rentes sur l'État.....	734	—	734	2, 661, 888	0.8	3, 552, 506	0.8
Société d'assurances.....	6, 400	3, 294	3, 106	58, 045, 675	17.3	68, 572, 350	14.7
Société de fiducie.....	995	524	471	39, 731, 459	11.9	85, 285, 959	18.2
Fiduciaires individuels.....	295	131	164	114, 881, 831	34.3	183, 297, 999	35.0
Divers..... ¹	16 ¹	7	9	90, 294, 601	27.0	107, 530, 057	23.0
Rentes sur l'État et société d'assurances.....	359	99	260	16, 140, 553	4.8	18, 449, 283	3.9
Rentes sur l'État et société de fiducie.....	24	10	14	4, 167, 284	1.2	4, 877, 330	1.0
Rentes sur l'État et fiduciaires individuels.....	8	6	2	882, 505	0.3	856, 447	0.2
Sociétés d'assurances et de fiducie.....	45	28	17	2, 537, 344	0.8	4, 567, 047	1.0
Société d'assurances et fiduciaires individuels.....	11	5	6	330, 532	0.1	1, 572, 557	0.3
Société de fiducie et fiduciaires individuels.....	3	2	1	108, 976	—	1, 244, 145	0.3
Rentes sur l'État, sociétés d'assurances et de fiducie.....	21	10	11	3, 589, 037	1.1	5, 962, 558	1.3
Rentes sur l'État, société d'assurances et fiduciaires individuels.....	7	4	3	1, 378, 498	0.4	1, 355, 030	0.3
Sociétés d'assurances et de fiducie et fiduciaires individuels.....	2	1	1	1, 595	—	6, 217	—
Total.....	8, 920	4, 121	4, 799	334, 751, 777	100.0	467, 129, 485	100.0

¹ Y compris les lois fédérales sur la pension du service public, sur la pension de retraite des forces canadiennes et sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que les régimes à l'intention des fonctionnaires provinciaux de six provinces et les régimes à l'intention des instituteurs de deux provinces.